CFDT FRANCE TRAVAIL OCTOBRE 2026

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Des avancées concrètes pour votre engagement

Feu de forêt à Biscarrosse (à gauche) et crue de la Seine (à droite). Photos d'illustration.

La note France Travail du **24 septembre 2026** précise les mesures applicables depuis le **1er juillet 2026**, quel que soit votre statut.

10 JOURS
d'absence rémunérée par an

Pour vos missions et formations, selon les modalités prévues.

SALAIRE +
indemnités du SDIS

Vous conservez les indemnités du SDIS, sans déduction du salaire maintenu.

30 JOURS
au total en cas exceptionnel

Sur décision du directeur régional, après avis du DGA RH. Même maintien de rémunération.

Vos démarches avec la CFDT

Une **convention individuelle avec le SDIS** doit préciser missions, formations, prévenance et maintien du salaire, en tenant compte des nécessités de service. Le **don de jours de repos** reste possible selon les règles de France Travail. Vos représentants CFDT vous accompagnent.

INTÉRESSEMENT

La CFDT reste mobilisée

Ces absences peuvent encore réduire la prime d'intéressement. **La CFDT porte auprès du ministère de l'Intérieur une proposition d'amendement pour neutraliser leur impact dans son calcul.**

Sont visés les sapeurs-pompiers volontaires et les salariés mobilisés dans les associations agréées de sécurité civile, comme la Protection Civile. **Cette protection reste à obtenir.**

Une information fiable, un engagement dans la durée

À la CFDT, **nous ne sommes pas dans la course au buzz.** Nous diffusons une information fiable, vérifiée et utile, en distinguant les avancées actées des revendications à faire aboutir.

Sources : note DGARAS du 24/09/2026 ; proposition d'amendement CFDT sur l'intéressement.

Photos : © Mikani (incendie de Biscarrosse) et Ibex73 (crue de la Seine) / Wikimedia Commons.
CC BY-SA 4.0 · photos recadrées, sous la même licence · creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0